

BESOIN D'AIDE OU DE CONSEILS ?

Vous pouvez contacter Christine BAYART :
c.bayart@actionsantetravail.fr
Tél : 03 21 18 42 31 / 06 42 35 21 35

POUR PLUS D'INFORMATIONS

ou pour aller plus loin dans votre démarche de
prévention, n'hésitez pas à vous
rapprocher de votre équipe santé-travail.



SE FORMER SANS SE DÉPLACER

Modules d'information
et de sensibilisation
aux risques professionnels,
à destination des entreprises
adhérentes à l'AST
et de leurs salariés
(nouveau service inclus dans la cotisation annuelle)

Retrouvez-nous sur le site
www.actionsantetravail.fr



0.006 - Sept. 2017

Votre Service de Santé au Travail met à votre disposition un ensemble de modules de sensibilisation accessibles depuis son site Internet.

Ces modules sont conçus pour sensibiliser vos salariés aux risques professionnels. Ils sont généralistes, ne s'adressent pas à un métier en particulier et peuvent intéresser toute entreprise, quels que soient sa taille et son secteur d'activité. Ce nouveau service, **inclus dans votre cotisation annuelle**, contribue aux informations légales que vous devez organiser pour prévenir les risques professionnels au sein de votre entreprise.

10 modules proposés

- Evaluation des risques ;
- Bruit ;
- Risque chimique ;
- Manutention manuelle des charges ;
- Postures et gestes (risque TMS) ;
- Risques psychosociaux ;
- Risque routier ;
- Gérer la sous-traitance ;
- Vieillesse au travail ;
- Consommation, addiction et vie professionnelle.

Et prochainement

- Sommeil et travail posté.

Comment accéder aux modules de sensibilisation ?

1

Munissez vous

- de votre N° d'adhérent à l'AST
- du N° SIRET de votre entreprise



2

Connectez-vous au site
www.actionsantetravail.fr
Rubrique «Formation en ligne»



3

Sur la carte de France, cliquez sur
votre région et choisissez votre
service de Santé au Travail (AST).
Remplissez le formulaire d'inscription



4

Vous recevrez ensuite un mail avec un
identifiant et un mot de passe qui vous
permettront d'accéder aux modules



S'ils ne remplacent pas les conseils dispensés par l'équipe pluridisciplinaire, ces modules délivrent un premier niveau d'information, qui pourra être suivi d'une sensibilisation de votre Service de Santé au Travail.